

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL ET EQUIPIER INCENDIE

## Formé pour intervenir en cas d'urgence ou d'incendie et porter secours

Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir durant son temps de présence au sein de son entreprise pour porter secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés. L'équipier d'intervention incendie est en lien avec tout ce qui touche à la sécurité incendie. Tous deux connaissent les procédures d'intervention et les équipements de secours ou de protection incendie. Leur formation est régulièrement mise à jour.

## Rôle du sauveteur secouriste

Un sauveteur secouriste du travail (ou SST) peut sauver des vies sur le lieu de travail, notamment en cas d'accident du travail. Il s'agit d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence et dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

La présence de secouristes est obligatoire, selon l'article R. 4224-15 du Code du travail :

- dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux,
- dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours, où sont effectués des travaux dangereux.

Quand survient un accident, l'intervention du sauveteur secouriste du travail est limitée :

- Dans le temps : son délai d'intervention se limite aux quelques minutes qui suivent l'accident jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés auprès de la victime.
- Dans l'espace : son domaine d'intervention est principalement l'entreprise. Mais comme tout autre citoyen, le Code pénal l'invite à porter secours à toute personne en danger, sans mettre sa propre vie en danger (article 223-6).
- Dans les moyens : le délai d'intervention très court compense le peu de moyens dont il dispose. Le SST ne doit en aucun cas perdre un temps précieux à aller chercher du matériel pour secourir la victime car les 3 premières minutes sont cruciales.

## Les SST sont aussi des préventeurs

Le sauveteur secouriste du travail doit aussi connaître les risques propres à son entreprise. Leur présence en nombre suffisant dans un atelier ou sur un chantier (10 à 15 % de l'effectif) modifie sensiblement le comportement général face au risque. Leur capacité à repérer les risques permet aussi de faire remonter des observations (état du matériel par exemple) à l'encadrement et aux instances chargées de la prévention.

Eu égard à son coût, la **formation de sauveteur secouriste** du travail est certainement l'une des actions de prévention les plus efficaces d'autant que son effet porte à la fois sur les accidents du travail et de trajet mais aussi sur tous les autres types d'accidents.

SOURCE : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

# SECOURISTE DU TRAVAIL, UN SAVOIR-FAIRE

## Avant, pendant et après l'accident

Le sauvetage secourisme ne s'improvise pas. Les formations permettant d'accéder à cette fonction apprennent en effet à se comporter en sauveteur, à être vigilant, à prendre les bonnes décisions... Voici un aperçu des grandes étapes d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail et les formations qui vous en apprendront plus.

Un sauveteur secouriste du travail (SST) intervient avant, pendant et après la survenue d'un accident du travail. Il est formé pour porter secours et sa formation doit être actualisée tous les 2 ans.

## Avant l'accident

Le sauveteur secouriste du travail connaît les risques propres à son entreprise, les autres intervenants d'hygiène et de sécurité de l'entreprise (agents de sécurité, infirmerie), l'emplacement du matériel de secours (**trousse de secours, défibrillateur...**). Il connaît également l'emplacement et le contenu du **registre d'hygiène et sécurité**. Ce registre recueille toutes les observations relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, et chaque fois qu'une personne se trouve face à une situation d'incident, d'accident ou de risque.

Surtout, le SST connaît la **procédure interne d'alerte** aux services de secours (définie par l'entreprise) et est capable de les alerter en leur transmettant les informations nécessaires et suffisantes pour qu'ils puissent organiser leur intervention.

## Pendant l'accident

Le SST a les compétences suffisantes pour se protéger lui-même, la victime et autrui. Il est capable d'alerter et de porter secours avec des gestes simples.

## Après l'accident

Le SST est capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou les **personnes chargées de prévention** dans l'entreprise ou l'établissement de toutes les situations dangereuses repérées.

## Le SST, un professionnel formé

L'enseignement est dispensé aux sauveteurs secouristes à partir d'un programme national défini par la CNAMTS sur proposition de l'INRS. La **formation SST** (</accueil/produits/formation/publics/sauveteur-secouriste.html>) peut être assurée, sous contrôle d'une CARSAT, CRAM ou CGSS, par des **formateurs d'entreprises ou d'organismes de formation** (</accueil/produits/formation/publics/formateur-sst.html>) (qui sont eux-mêmes formés par ces caisses, par l'INRS ou d'autres partenaires).

Tout salarié du régime général de la Sécurité sociale peut être formé, sur le lieu et pendant la durée du travail.

SOURCE : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)